

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2013

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 5 août 2013, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 11-2013, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, pour la zone résidentielle Ra26, l'usage *Salon de coiffure*, et afin de limiter la superficie maximale de plancher utilisée pour cet usage dans cette zone.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **9 septembre 2013, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 11-2013, soit :
 - la modification de l'article 5.1 du règlement de zonage numéro 21-90, intitulé Grille des spécifications des zones résidentielles, par l'ajout, pour la zone Ra26 seulement, de l'usage Salon de coiffure; et
 - la modification de la superficie maximale de plancher utilisée pour l'usage *Salon de coiffure* dans la zone résidentielle Ra26, incluant l'espace de remisage de matériel, laquelle passe de 45 m² à 20 m².
4. La zone visée par la modification au règlement de zonage est la zone Ra26. Le périmètre de cette zone est contenu entre la 9^e avenue Proulx au nord-ouest, la 7^e rue Sirois au nord-est, la 10^e avenue Bouchard au sud-est, et la 5^e rue Rouleau au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 11-2013 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 11-2013 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 11-2013 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 9 août 2013.

Danielle Caron, OMA
Greffière